

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois d'avril 2018, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 18-04-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y apportant toutefois les modifications suivantes :

Retirer le point : 2.4      Addenda à la « Politique d'emploi » pour ajuster le salaire minimum alloué.

Ajouter les points : 9.1-a) Formation du comité pour les fêtes du 200<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Baie-des-Rochers ;

9.2-g) Le Charlevoisien, publicité pour la « Semaine de la Municipalité ».

9.2-h) Fédération des Villages-Relais du Québec, cotisation 2018-2019.

**Rés # 18-04-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 18-04-03      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1805847 à C1805937 et L1800007, L1800008, L1800009 L1800010, L1800017 et L1800018)	161 164,05 \$
- Salaires, rémunérations des élus	38 535,18 \$
- Déplacements	909,36 \$
<b>TOTAL</b>	<b>200 608,59 \$</b>

**Rés # 18-04-04      ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR  
POUR L'ANNÉE 2017**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l'année 2017, déposés en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Benoit Côté, CPA, en fait la présentation en séance tenante.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

Une période de questions sur lesdits rapports et réservée au public débute à 19 h 15 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 18-04-05      NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR  
L'ANNÉE 2018**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renommer la firme " Benoit Côté, comptable professionnel agréé ", à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2018 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2018 seront de 10 775 \$ (plus taxes), plus les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, qui seront facturés au taux horaire de 85 \$ (plus taxes).

**Rés # 18-04-06      ABROGER LA RÉOLUTION N° 18-02-20 – CODES POSTAUX  
DES TNO DE SAGARD ET DU MONT-ÉLIE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 18-02-20, relative aux codes postaux du secteur Sagard et lac Deschênes.

c. c. M<sup>me</sup> Carla Qualtrough, ministre fédérale des Services publics et de l'Approvisionnement  
M<sup>me</sup> Sylvie Boucher, députée fédérale Beauport -Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix  
M. Lucien Tremblay, représentant du comité de citoyens de Sagard-Lac Deschênes  
Municipalité de Petit-Saguenay  
MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 18-04-07      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 227- POLITIQUE DE GESTION  
CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 227, modifiant la politique de gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 18-04-08      ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE  
2017 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport annuel des activités en sécurité incendie 2017 sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c.    MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 18-04-09      AMENDER LA RÉOLUTION N° 18-01-12 – FINANCEMENT DE  
LA RÉTROCAVEUSE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution N° 18-01-12 comme suit :

**ACHAT D'UNE « RÉTROCAVEUSE »**

ATTENDU QUE    la « rétrocaveuse » que nous possédons actuellement est désuète et qu'il nous faut en acquérir une nouvelle ;

ATTENDU QUE    l'entreprise "Jocelyn Harvey Entrepreneur inc." nous a offert d'acheter une rétrocaveuse usagée qu'il possède, soit :

- marque                    Caterpillar
- modèle                        420D
- année                         2001
- numéro de série            FDP03125

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de susdite « rétrocaveuse », selon la proposition déposée le 8 janvier 2018, au prix de 35 000 \$ (plus taxes). Cette somme sera prise à même le « Fonds de roulement », remboursable sur une période de 10 ans.

**Rés # 18-04-10            AMENDER LA RÉOLUTION N° 18-02-11 – FINANCEMENT DE L'ATTACHE RAPIDE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution N° 18-01-11 comme suit :

**ACHAT D'UNE « ATTACHE RAPIDE » POUR NOTRE NOUVELLE RÉTROCAVEUSE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une « attache rapide manuelle GRYB et d'un ensemble de crochets vierge de même marque » pour notre rétrocaveuse, auprès de l'entreprise «TOROMONT – CAT (Québec)» selon la proposition déposée le 21 décembre 2017, au prix total de 5 310,70, taxes incluses (transport non inclus). Cette somme sera prise à même le « Fonds de roulement », remboursable sur une période de 10 ans.

**Rés # 18-04-11            RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE DE 10% POUR LES TRAVAUX À PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de notre chargé de projet, M. Philippe Harvey, de la firme Harp Consultant, au paiement de la retenue de 10 % à l'entreprise *Fernand Harvey & fils inc.*, pour les travaux de réfection du chemin de Port-au-Persil, dans le cadre du programme « RIRL », qui se chiffre à 33 363,70 \$ (taxes incluses).

**Note                            CALENDRIER DES TRAVAUX PUBLICS**

Madame Sylvie Foster, directrice générale, procède au dépôt du calendrier des travaux de l'équipe des travaux publics pour 2018.

**Rés # 18-04-12            AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228 – FRAIS EXIGIBLES TRAVAUX PUBLICS**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 228, amendant le règlement numéro 225, relatif aux frais exigibles pour le service des travaux publics.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 18-04-13            MODE DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de financer l'achat et l'installation des compteurs d'eau à même le « surplus financier non affecté », remboursable sur les budgets 2018-2019.

Pour les usagers résidentiels, l'achat et l'installation desdits compteurs seront facturés à l'ensemble des usagers desservis par un réseau d'aqueduc municipal, sur le compte de taxes 2019. Quant aux usagers commerciaux à haut débit d'eau potable, ceux-ci seront facturés sur une période de deux (2) ans, soit en 2019 et 2020.

**Rés # 18-04-14      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 226 – COMPTEURS D'EAU**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 226, relatif à l'installation de compteurs d'eau sur les immeubles non résidentiels.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 18-04-15      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 223**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 223, amendant les règlements de zonage N° 196, celui relatif à l'émission des permis et certificats N° 195 et celui de construction N° 198, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant les usages « commerces récréo-touristiques et plein-air intensif » dans la zone MR-28;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans la zone AF-8;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant l'article 156.1 « logement accessoire »;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant le point « 10 – logement accessoire » à l'article 4.4;
- modifiant le règlement de construction N° 198, en ajoutant le point « 9.4 – disposition relative à l'implantation d'un bâtiment existant en date du 28 mars 1991 »;
- modifiant le règlement N° 195, relatif à l'émission des permis et certificats, en modifiant l'article 3.8-3°, relatif aux « autres coûts »;
- modifiant l'article 10.9-2° « hauteur des clôtures, murs et haies dans la marge avant », du règlement de zonage N° 196;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant l'article 59.1 « container »;
- modifiant l'article 7.2 « forme de construction interdite », du règlement de zonage N° 196 de la municipalité de Saint-Siméon.

**Rés # 18-04-16            DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIAA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU                    les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 22 mars 2018;

POUR CE MOTIF            sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accorder la demande relative à la construction de deux (2) bergeries et d'un bâtiment agricole érigé entre celles-ci pour la propriété sise au 800 chemin de Port-au-Persil (matricule 4913 85 7020).

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIAA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 18-04-17            VENTE DU TERRAIN DE L'ANCIEN SITE DE DÉPÔT EN TRANCHÉES (DET)**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de notre ancien « site de dépôt en tranchées (DET) », soit les lots « 5 728 098 et 5 728 104 » par soumission publique, avec un prix de départ de 50 000 \$.

La date limite pour la réception des soumissions est fixée au 31 août 2018.

**Rés # 18-04-18            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CONNEXION COMPÉTENCE »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à présenter un projet auprès de la « Chambre de Commerce de Charlevoix » dans le cadre du programme « Connexion Compétences » en vue d'obtenir une aide financière pour l'intégration d'une technicienne en horticulture.

La municipalité s'engage à assumer les coûts non subventionnés. Madame Sylvie Foster est autorisée à signer les documents relatifs audit programme.

**Note                            PRIORITÉS DES TRAVAUX HORTICOLES**

Suite au dépôt de la liste des travaux recommandés par le Comité d'embellissement, la municipalité établit les ordres de priorités ci-après :

- 1°        l'Hôtel de Ville;
- 2°        le Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT);
- 3°        les aménagements du coin des rues Bergeron et Saint-Léon;
- 4°        le déplacement de l'enseigne « Saint-Siméon » à l'entrée « ouest » de la municipalité.

**Rés # 18-04-19            CONTRAT D'ARROSAGE DES FLEURS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un contrat à M. Noël Lizotte pour procéder à l'arrosage des fleurs et des parterres de la municipalité. Le montant dudit contrat sera de 3 000 \$ pour la saison 2018. L'arrosage s'effectuera trois (3) fois par semaine en période forte. M. Lizotte fournira son véhicule et les frais d'essence seront à sa charge.

**Rés # 18-04-20            APPUI À « ZOOM EXCURSIONS ST-LAURENT »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon donne son appui à l'entreprise « Zoom Excursions St-Laurent », en vue d'effectuer des excursions sur le fleuve Saint-Laurent ayant pour thème « l'archéologique maritime (incluant subaquatique), tant sur l'eau que sur les rives, à partir du quai de Port-au-Persil.

À cet effet, la municipalité :

- procédera à l'installation d'une bouée d'amarrage dans la baie de Port-au-Persil ;
- autorise le promoteur à se servir du branchement électrique de 120 volts, situé sur le quai de Port-au-Persil ;
- autorise le promoteur à procéder à l'installation d'une petite enseigne dans le secteur du quai de Port-au-Persil, pour afficher son offre d'excursion, conditionnellement à l'obtention d'un permis à cet effet par les autorités municipales. Tel que stipulé dans la réglementation d'urbanisme et de zonage, le promoteur devra soumettre un croquis de celle-ci et de l'endroit où il veut l'implanter.

Il est à noter que le promoteur devra obtenir toutes les autorisations requises auprès des différents paliers gouvernementaux, de même que fournir une preuve d'assurances à la municipalité.

**Rés # 18-04-21            ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE D'UN POSSIBLE « PÉTROGLYPHE »**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Érik Phaneuf, archéologue, pour procéder à l'identification de possibles pétroglyphes amérindiens observés sur un affleurement rocheux situé dans notre municipalité, selon l'offre déposée le 22 février 2018. Le coût de cette étude est de 695 \$ (taxes incluses), et ce, sans enregistrement.

**Rés # 18-04-22            SIGNIFICATION D'UN JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche d'un huissier pour signifier un jugement de la Cour supérieure du Québec à un de nos contribuables, dans le dossier de nuisance N° 240-05-000223-173.

**Note                            DÉPART DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay avise le conseil municipal de prendre acte de la démission de notre agent de développement, M. Martin Guérin.

**Rés # 18-04-23            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE « CÉNOTAPHE »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la demande d'aide financière au montant de 18 350 \$, auprès de la MRC de Charlevoix-Est pour le projet « Cénotaphe de Saint-Siméon », dans le cadre du « Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie – volet municipal ».

Une autre subvention des Anciens Combattants Canada de 25 000 \$ ayant été confirmée, la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à payer la partie non subventionnée.

M. le maire, Sylvain Tremblay, ou M. Claude Poulin, maire suppléant, ou M. Gérald Bouchard, directeur général adjoint, ou M. Martin Guérin, agent de développement, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 18-04-24            AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ**

ATTENDU QUE le 10 mars 2018, l'Érablière Le Boisé a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de Saint-Siméon dans le cadre du programme d'aide financière à une entreprise du secteur privé (règlement N° 216) pour son projet de « plantation de ginseng et de table refroidissante à neige » ;

ATTENDU QUE le projet se chiffre à 10 000 \$ ;

ATTENDU QUE la demande cadre avec la section I du règlement N° 216, accordant une aide financière à une entreprise du secteur privé ;

POUR

CES MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 50% du coût total du projet (une somme maximale de 5 000 \$), à « l'Érablière Le Boisé » pour son projet de « plantation de ginseng et de table refroidissante à neige », pour 2018 le tout réparti comme suit :

- une somme 2 500 \$ sera versée immédiatement ;
- le solde sera versé en fin d'année 2018, conditionnellement à ce qu'il reste des sommes non dépensées dans l'enveloppe annuelle.

Il est à noter que ladite entreprise devra publiciser l'aide financière accordée par la Municipalité de Saint-Siméon.

**Rés # 18-04-25            REMANIEMENT DU PERSONNEL DU CAMPING**

ATTENDU QUE        les deux (2) responsables du camping municipal ont fait une demande de remaniement de poste à l'automne 2017 ;

ATTENDU QUE        le Comité des ressources humaines s'est réuni pour analyser ladite demande ;

ATTENDU QUE        le Comité des ressources humaines recommande au conseil municipal d'accepter ladite demande de ces employés ;

POUR

CES MOTIFS,        Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un remaniement du personnel du camping municipal de la manière ci-dessous :

- M. Yan Tremblay agira comme responsable ;
- M. Jean-François Tremblay agira comme responsable adjoint.

Les conditions de travail seront ajustées en conséquence.

**Rés # 18-04-26            AMENDEMENT À LA NOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER DU CARNAVAL 2018 DANS LE PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter un amendement à la note sur le rapport financier du « Carnaval 2018 », dans le procès-verbal du 5 mars 2018 suite à des factures payées après cette date. Ainsi, le surplus sera de « 2 369 \$ » au lieu de 3 596 \$.

**Rés # 18-04-27            FORMATION DU « COMITÉ DES FÊTES DU 200<sup>e</sup> DE BAIE-DES-ROCHERS »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes fassent partie du « Comité des fêtes du 200<sup>e</sup> de Baie-des-Rochers », soit :

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| -        Mme Diane Dufour, conseillère | -        M. Fernando Savard  |
| -        Mme Annabel Boulianne         | -        M. Élie Desbiens    |
| -        Mme Marjorie Morneau          | -        Mme Marilyn Morneau |
| -        M. Éric Morneau               | -        M. Dave Desbiens    |
| -        Mme Mélissa Perron.           |                              |

Mme Valérie Boulet et M. Claude Boulet agiront à titre de personnes-ressources.

**Note****COMITÉ DES FÊTES DU 150<sup>e</sup> DE SAINT-SIMÉON**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay fait part au conseil municipal que nous n'avons encore reçu aucun nom pour former le « Comité des fêtes du 150<sup>e</sup> de Saint-Siméon » qui auront lieu en 2019.

**Rés # 18-04-28****DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	CECC, 23 <sup>e</sup> Gala de la réussite 2018-2019	25,00 \$
-	Association des personnes handicapées, 2 billets pour le souper soulignant son 40 <sup>e</sup> anniversaire d'existence	50,00 \$
-	Couleurs Québec, 2 albums à colorer	22,00 \$
-	CDD de Baie-des-Rochers, aide financière, conditionnellement à la production du rapport financier de l'année 2017	3 000,00 \$
-	Le Charlevoisien, publicité pour la « Semaine de la municipalité »	135,00 \$
-	Fédération des Villages-relais du Québec, adhésion 2018-2019	795,00 \$

**Rés # 18-04-29****RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2018**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Alexandre Martel, coordonnateur en loisir, à participer au « Rendez-vous québécois du loisir rural 2018 », qui aura lieu à Venise en Québec, les 2, 3 et 4 mai prochain.

Que les frais d'inscription, au coût de 110 \$ (plus taxes) et de déplacements seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

**Rés # 18-04-30****CONGRÈS ANNUEL DES VILLAGES-RELAIS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay à assister au « Congrès annuel des Villages-Relais », qui se tiendra du 23 au 25 mai 2018 à Yamachiche.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

**Rés # 18-04-31****AGA ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire à participer à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des plus beaux villages du Québec, qui se tiendra à Rivière-du-Loup, les 9, 10 et 11 mai 2018.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

## **CORRESPONDANCE :**

- **APPUI AU PROJET DE "PARC NATIONAL DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX"**
  - Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean
  - Fédération québécoise des municipalités
  
- **MONSIEUR GILLES TREMBLAY**  
Pétition pour l'installation de la fibre optique à Sagard et Lac Deschênes.
  
- **L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL DE CHARLEVOIX (EDTE)**  
Accusé de réception de notre demande d'aide financière pour la 2<sup>e</sup> édition de Salon du plein air, de la chasse et de la pêche de Saint-Siméon.
  
- **CABINET DU PREMIER MINISTRE**  
Accusé de réception de la résolution N° 18-01-20, relative au financement des nouvelles responsabilités des MRC et des municipalités en matière de milieux humides et hydriques.
  
- **SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**  
Nomination de « Mme Sophie Asselin » à titre de « coordonnatrice des contrats et dessertes maritimes ».
  
- **MONSIEUR MARTIAL DESBIENS**  
Fermeture de son atelier de débosselage et de peinture automobile.
  
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**  
Demande de prolongation de la zone de 50 km/h à l'entrée « ouest » du noyau villageois (accordée, mais pour 70 km/h).
  
- **OFFRES DE SERVICES :**
  - Mme Louise Bouchard (voirie, écocentre)
  - Mme Lisa Tremblay (adjoine administrative)
  - M. Albert Gagné (manœuvre).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 20 et prend fin à 20 h 32.

## **Rés # 18-04-32      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 32.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale